



Redressement judiciaire les impôts on t'ils des droits

Par **nono16260**, le **10/08/2010** à **12:12**

Bonjour,

J'ai demander un redressement judiciaire , lequel aura lieu le 9 septembre , simplement un de mes client vient de me dire aujourd'hui que les impôts(je pense que c'est pour la TVA) on pris contact pour me subtiliser les paiements de factures qui me sont due par ce client.

en ont ils le droit ??

Merci cela me tracasse